



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 16/05/2024

ID : 026-212600886-20240513-DELIB2024_32-DE



Publié sur le site internet le 16 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024.32 Séance du 13 mai 2024

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 13 mai 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 7 mai 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Caroline BILLION-REY à M. Fabrice GAY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 24

Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Subvention foncière à DROME AMENAGEMENT HABITAT - Opération de construction de logements sociaux

Rapporteur : Claude VOSSEY

Monsieur le rapporteur rappelle que le Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération Valence Romans agglomération prévoit dans ses actions de soutenir la production de logements sociaux du parc public (construction de logements neufs ou opérations en acquisition-amélioration) ou du parc privé (conventionnement avec les propriétaires privés).

Le bailleur social DROME AMENAGEMENT HABITAT a un projet de construction au sein du lotissement les Sentiers Fleuris dans la plaine de Pizançon. Ce projet consiste en la construction de 30 logements locatifs sociaux.

Afin d'encourager ce type d'opération et d'aider à en assurer son équilibre financier, la commune peut verser au bailleur social une subvention foncière.

Il est proposé de verser à DROME AMENAGEMENT HABITAT une subvention foncière de 40 000€.

Considérant que la commune de Chatuzange le Goubet est déficitaire en logements sociaux selon les termes de la Loi SRU ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2254-1 qui permet aux communes de verser des subventions foncières pour permettre la réalisation de logements locatifs sociaux,

Vu le projet de construction envisagé par DROME AMENAGEMENT HABITAT sur le lot 36 du lotissement les Sentiers Fleuris permettant la réalisation de 30 logements locatifs sociaux,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **SOUTIENT** les opérations d'acquisition-amélioration des bailleurs sociaux dans le bâti existant permettant ainsi la réalisation de logements sociaux ;
- **VERSE** une subvention foncière de 40 000€ au bailleur social DROME AMENAGEMENT HABITAT pour une opération de construction de 30 logements sociaux sur le lot 36 du lotissement les Sentiers Fleuris ;
- **DIT** que cette somme sera prévue au budget 2024 et suivants.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 16/05/2024

ID : 026-212600886-20240513-DELIB2024_32-DE

